



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 02040

Numéro SIREN : 453 246 589

Nom ou dénomination : 2AV - Alarme Automatismes Vidéo

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2016 sous le numéro de dépôt A2016/034269

342 69

**Dénomination :** 2AV - Alarme Automatisme Vidéo  
**Adresse :** 37 Rue Clément Michut 69100 Villeurbanne -FRANCE-  
**n° de gestion :** 2004B02040  
**n° d'identification :** 453 246 589  
**n° de dépôt :** A2016/034269  
**Date du dépôt :** 20/12/2016

**Pièce :** Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et  
extraordinaire du 15/01/2016



4808719



4808719

**2AV - ALARME AUTOMATISME VIDEO**

Société à responsabilité limitée

Au capital de 7 500 €

*34 Rue Clément Michat*

VILLEURBANNE (Rhône)

453 246 589 RCS LYON

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMMENT**

L'an deux mille seize et le 15 janvier, les associés de la société à responsabilité limitée :

**2AV**, au capital de 7 500 € divisé en 7 500 parts sociales de 1 € chacune, entièrement libérées, dont le siège social est à VILLEURBANNE (Rhône) : *34 Rue Clément Michat*

Se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement, sur convocation de la gérance.

Monsieur Franck PILLARD, gérant, préside la séance,  
et après avoir déclaré qu'il possède personnellement ..... 3.749 parts

Constata que sont présents ou représentés à la réunion :

- Madame Danièle GUENER, propriétaire de..... 2 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social ..... 3.751 parts

Monsieur Didier COGNAT, propriétaire de 3.749 parts est absent.

Monsieur le Président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer. Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Révocation de Monsieur Didier COGNAT de ses fonctions de cogérant et présentation des observations de Monsieur Didier COGNAT,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis il met sur le bureau de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance.

Monsieur le Président ouvre la discussion. Diverses observations sont échangées.

En l'absence de Monsieur Didier COGNAT, la discussion est close et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale,

- après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les griefs formulés à l'encontre de Monsieur Didier COGNAT,

- après avoir reçu de Monsieur Didier COGNAT les explications et éléments de défense sur les faits qui lui sont reprochés

Décide de révoquer Monsieur Didier COGNAT de son mandat de cogérant et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

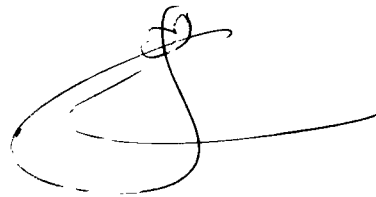
### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de réaliser toutes formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le gérant, président de séance, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.